

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt trois

Le 16 janvier

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 5 janvier 2023

Date d'affichage 5 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 29

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Aurélie TRAORE, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Françoise DUPARC, Christophe MOUCHEL, Sonia CANTELOUP et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Martine LHERMENIER, Thierry RENOUF, Aurélie TRAORE et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Françoise DUPARC, Christophe MOUCHEL, Sonia CANTELOUP et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Martine LHERMENIER et Cédric EVANO.

N° 2023-002 – EXTENSION DU SKATE PARK – CRÉATION D'UN BOWL - SIGNATURE DU LOT N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX

La Ville d'Ifs souhaite procéder à des travaux d'extension du skate-park existant. Cet agrandissement se composera d'un bowl, donnant lieu à une utilisation complémentaire du skate-park de type « street » existant.

Le bowl sera intégralement en béton armé sur une épaisseur de 15 cm.

Le site entier, skate-park existant et bowl projeté, sera éclairé.

Ensuite, il y aura l'aménagement d'espaces verts et de mobilier urbain.

Les travaux se dérouleront sur le complexe sportif Pierre Mendès France à Ifs.

Le délai d'exécution est fixé à 4.5 mois, pour l'ensemble des lots, à compter de la réception par le titulaire de la notification/ordre de service prescrivant le commencement des travaux, hors période de préparation de chantier et hors garantie de parfait achèvement.

Afin de sélectionner les prestataires chargés des travaux et compte tenu des seuils de procédure, une procédure adaptée a donc été lancée.

Compte-tenu de l'intervention nécessaire de plusieurs corps de métiers, la procédure était organisée en 2 lots :

- Lot n°1 : travaux de construction d'un bowl ;
- Lot n°2 : Espaces verts – Mobiliers.

La Ville d'Ifs, dans le cadre de l'effort de promotion de l'emploi et du combat contre l'exclusion, a décidé de faire application :

- des dispositions des articles L.2113-13 du Code de la commande publique en incluant, dans la consultation, un **marché réservé** aux entreprises adaptées ou établissement de service d'aide par le travail (ESAT) pour le lot n°2.

Une prestation supplémentaire éventuelle était obligatoire sur le lot n°1 sur le point suivant :

- Fourniture d'imperméabilisant de surface.

Les variantes des candidats n'étaient pas autorisées.

Les critères de sélection des offres pour le lot n°1 prévus dans la procédure étaient les suivants :

1. Prix des prestations : 50 % ;
2. Délais de réalisation : 20% ;
3. Mémoire technique : 30% :

La valeur technique était décomposée en sous critères de la façon suivante :

- 10% moyens humains et matériels affectés au chantier ;
- 15% méthodologie retenue, dispositions prises pour assurer la qualité des ouvrages, valoriser la qualité des matériaux ;
- 5% démarche environnementale.

Les critères de sélection des offres pour le lot n°2 prévus dans la procédure étaient les suivants :

1. Prix : 50% ;
2. Mémoire technique 50% :

La valeur technique était décomposée en sous critères de la façon suivante :

- 10% moyens humains et matériels affectés au chantier ;
- 20% méthodologie retenue, dispositions prises pour assurer la qualité des ouvrages, valoriser la qualité des matériaux ;
- 10% fiches techniques du mobilier ;
- 10% démarche environnementale.

Dans un premier temps, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 21 novembre 2022 pour une parution au BOAMP. Le dossier de consultation des entreprises a été dématérialisé sur la plateforme « *Centraledesmarchés* ». La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 16 décembre 2022 à 16h00.

A la date et heure limite fixées, 3 plis ont été reçus :

- ✓ Lot n°1 : Création d'un bowl : 3 plis.

Le rapport d'analyse des offres réalisé par le Groupement INGE-INFRA (mandataire) / Antidote Skateparks, assurant la mission de maîtrise d'œuvre, a été présenté à la Commission d'Appels d'Offres du 11 janvier 2023 pour émettre un avis sur l'attribution du marché de travaux.

Le lot n°2 a été déclaré infructueux car aucun pli n'a été réceptionné. Une procédure négociée est donc relancée.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et à prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer sa notification.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique ;

VU le rapport d'analyse des offres établi par le Groupement INGE-INFRA (mandataire) / Antidote Skateparks assurant la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération ;

VU l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 janvier 2023 ;

VU l'avis de la commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie » réunie le 11 janvier 2023 ;

CONSIDERANT qu'après analyse, deux candidatures ont été retenues et une candidature a été déclarée irrégulière car incomplète ;

CONSIDERANT qu'après analyse des offres au regard des critères préalablement fixés dans le règlement de la consultation, et rappelés ci-dessus, l'offre suivante est apparue comme étant économiquement la plus avantageuse ;

- Lot n°1 : Travaux de construction d'un bowl : Groupement Airline Skateparks / Collet TP ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise retenue pour le montant suivant :

- Lot n°1 : Travaux de construction d'un bowl : Groupement Airline Skateparks / Collet TP pour un montant de :
 - Solution de base : 299 308,96 € HT soit 359 170,75 € TTC ;
 - Prestation supplémentaire éventuelle (PSE1 : Fourniture d'imperméabilisant de surface) : 3 850,00 € HT, soit 4 620,00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 16 janvier 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 17 janvier 2023

Affichée le : 17 janvier 2023

Acte à classer**2023-002**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-01-17T10-27-21.00 (MI242571134)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230117-2023-002-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Extension du skate park - Création d'un bowl - Signature
du lot n.1 du marché de travaux

Date de décision : 17/01/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.5. Marché à procédure adaptée

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [2023-002.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/01/23 à 10:08

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 17/01/23 à 10:27

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 17/01/23 à 10:33